



**Communiqué de presse  
À Paris, le 13 novembre 2023**

## ***Accessibilité numérique***

# **Les Aveugles de France dénoncent une fois de plus l'inaccessibilité de l'espace professionnel des impôts**

Alors qu'elle a déjà interpellé le Ministère des Finances publiques il y a un an, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France dénonce une fois de plus l'inaccessibilité de l'espace professionnel des impôts et renouvelle son indignation : rien n'évolue !

Pour Bruno Gendron, Président de la Fédération « *il est inacceptable qu'en 2023, des administrés actifs ne puissent toujours pas répondre normalement à leurs obligations professionnelles et citoyennes !* »

Alors que la Semaine Européenne sur l'Emploi des Personnes Handicapées va se tenir prochainement, dont le thème central sera le numérique, il est aberrant de constater que les personnes déficientes visuelles ne peuvent toujours pas utiliser dans de bonnes conditions l'espace professionnel des impôts, avec par exemple le formulaire de connexion toujours codé en anglais alors que le site est en français, les CAPTCHAS inaccessibles... Bien sûr, une alternative est proposée : « *Pour ce franchissement nous vous invitons à vous faire accompagner d'une personne de votre entourage, ou à défaut vous rendre aux services des impôts des entreprises* » mais cette situation est inacceptable et illégale au regard de l'article 47 de la loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, qui avait rendu l'accessibilité numérique obligatoire.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, a fait de l'accessibilité numérique une de ses priorités et a mis en place en 2022 un Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique, rendu public. Elle entend faire respecter la loi, fidèle à sa devise « La citoyenneté ça nous regarde ! », l'accessibilité pour tous est une condition non négociable du respect des droits de tout citoyen.



LA CITOYENNETÉ,  
ÇA NOUS REGARDE !

**En savoir plus sur [l'Observatoire](#) :**

Cet Observatoire a pour but de mesurer la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité. Il porte sur un échantillon important de sites web (près de 2 200) dans 42 secteurs d'activité. Il recense la présence d'éléments exigés par la loi devant figurer obligatoirement sur le site web : une déclaration d'accessibilité de moins de trois ans, ayant une présentation telle que décrite dans le cadre du RGAA, une mention lisible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil, un schéma pluriannuel d'accessibilité. Il a bien entendu vocation à évoluer pour notamment prendre en compte l'élargissement du champ d'application.

À noter, à ce jour, cet Observatoire ne porte pas sur l'accessibilité effective des sites web contrôlés, mais uniquement sur les éléments déclarés par les organismes.

Contact presse :

[aveugles\\_de\\_france@ad-convergence.com](mailto:aveugles_de_france@ad-convergence.com)

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

### **À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :**

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.